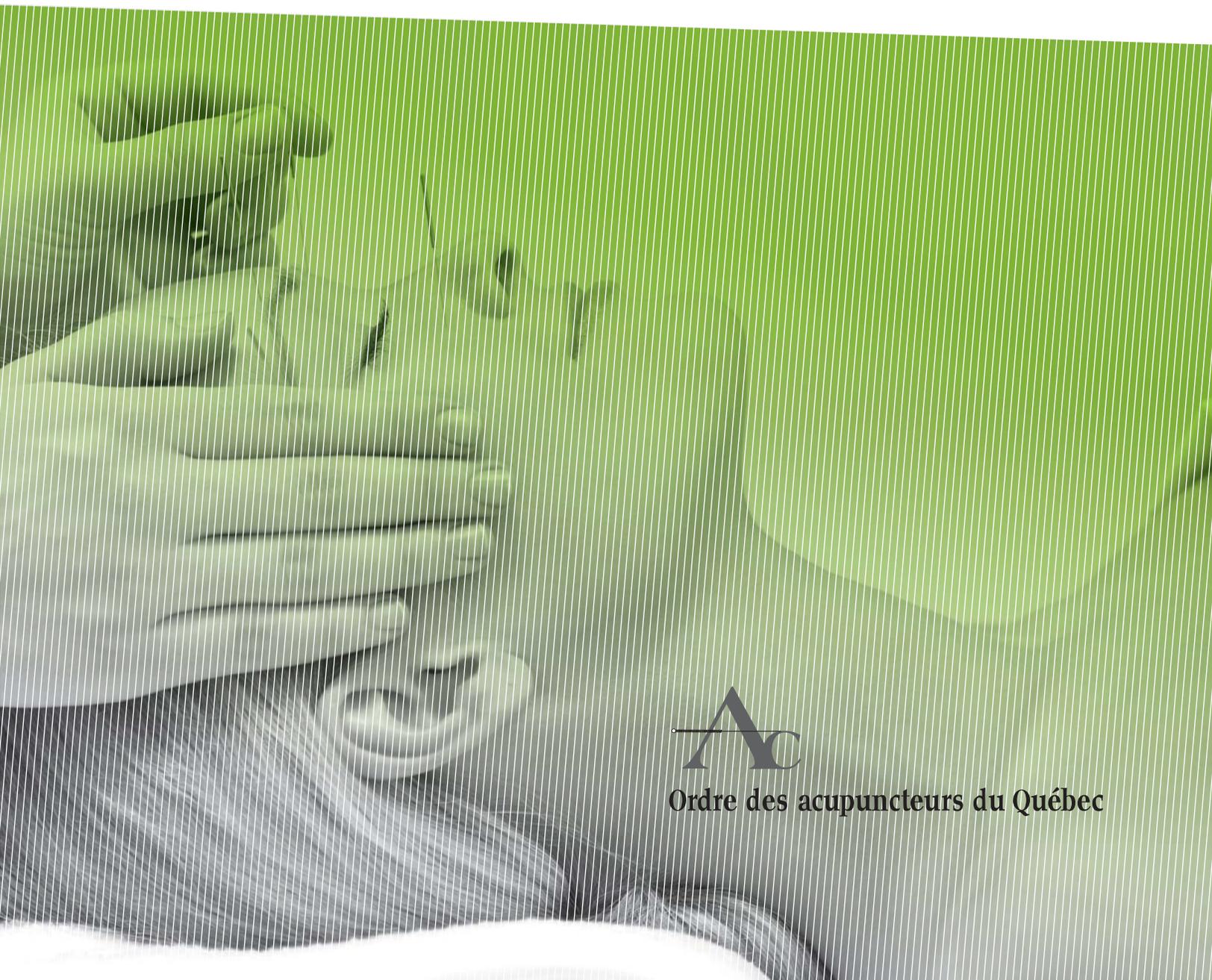


# RAPPORT ANNUEL

## 2008-2009



Ordre des acupuncteurs du Québec

Madame Kathleen Weil  
Ministre de la justice

Montréal, novembre 2009

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre de la justice, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Me Jean-Paul Dutriscac  
Président, Office des professions du Québec

Montréal, novembre 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Montréal, novembre 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ministre de la Justice,

Madame Kathleen Weil

## ORGANIGRAMME

### PRÉSIDENT

#### BUREAU

HUIT ADMINISTRATEURS COMPRENANT :

Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président

Michel Perrier, Vice-président

Annie Dubois, Administratrice

France Laplace, Administratrice

Gilles Poulin, Administrateur

Pascale Tremblay, Administratrice

Deux administrateurs nommés par

l'Office des professions du Québec

dont : André Bigué et Taki Kérimian

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration

Personnel du bureau

- Directeur général et conseiller juridique

- Adjointe au directeur général

- Secrétaire-réceptionniste et commis comptable

#### LES COMITÉS

Comité d'action sociale

Comité des communications

Comité de discipline

Comité d'examen des titres

Comité de la formation continue

Comité de la formation initiale

Comité d'inspection professionnelle

Comité jeunesse

Comité de révision

Comité scientifique

Service des enquêtes: Syndic, pratique illégale

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Raymond Bourret, Ac.



Madame la ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ici notre rapport annuel. À l'heure de faire ce bilan du travail accompli par notre équipe, alors que nous regardons par-dessus notre épaule pour contempler le chemin parcouru durant l'année qui se termine, un sentiment mitigé nous envahit, un mélange tout à la fois de satisfaction, face aux tâches accomplies, aux nombreux dossiers en cours et aux pas franchis, et de perplexité, face à la complexité et à l'ampleur de la demande.

Malgré ses 14 ans d'existence, l'Ordre des acupuncteurs est encore un jeune ordre, et aussi un petit ordre. Cette réalité nous est tout à la fois un handicap et un atout. Un handicap car nos moyens sont limités et notre expérience bien courte, un atout parce que notre esprit est vierge de toute tradition lourde et limitatrice; nous n'avons pas à porter le carcan d'une trop longue histoire à titre d'organisme réglementaire. Nous avons par contre à inventer à chaque jour nos façons de faire, inspirés par les valeurs qui sont les nôtres, celles des praticiens et praticiennes de la Médecine traditionnelle chinoise (MTC), fiers des millénaires de recherche et de réflexion qui ont forgé notre lignée.

### L'ADMISSION DES CANDIDATS FORMÉS À L'ÉTRANGER

Un dossier qui, encore cette année, a sûrement exigé de toute l'équipe des ressources humaines et matérielles importantes, fut celui de l'admission des candidats formés à l'étranger. À ce titre, nous avons pu compter sur l'appui financier du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC). Le monde professionnel est en effervescence. Les enjeux économiques et sociaux reliés à la problématique démographique incitent tous les acteurs à innover et la mise à jour de nos outils de mesure pour évaluer les dossiers des candi-

dates et candidats à la profession a exigé de notre part une réflexion en profondeur, mais combien enrichissante.

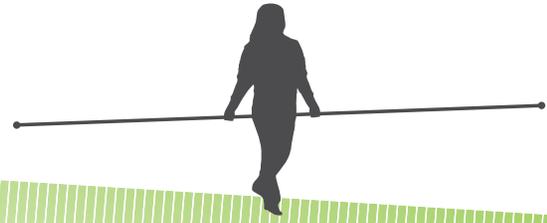
Le développement, presque achevé, du Polygramme des compétences cliniques de l'acupuncteur fut un travail concerté de toute la profession et, à titre d'exemple, nous sommes fiers de noter que plus de 30% des acupuncteurs inscrits au Tableau ont participé à la validation des énoncés de compétence du polygramme. Ce polygramme nous permettra maintenant de construire des outils de mesure et d'évaluation basés sur les compétences, une façon de faire efficace et à la fine pointe du développement et de la recherche en sciences de l'éducation. Une façon de faire aussi tout à fait novatrice dans le monde de la MTC et qui nous servira, entre autres, à propulser la profession vers l'avenir tout en demeurant bien enracinés dans la tradition.

### PROFIL NATIONAL

Dans cet effort concerté visant la mise à jour des pratiques en matière d'admission des candidats formés à l'étranger, nous avons eu le privilège de travailler en collaboration avec les organismes réglementaires de quatre autres provinces canadiennes et avons adopté, en février dernier, un profil national de compétences en acupuncture. Forts de ce succès, les organismes présents autour de la table ont formé l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour la MTC et l'acupuncture et se sont donné le mandat de définir le même type de profil pour la pratique de la pharmacopée traditionnelle chinoise. Ce travail est actuellement en cours et devrait être finalisé à l'automne 2009.

### L'OUVERTURE DU CHAMP DE PRATIQUE ET LE REHAUSSEMENT DE LA FORMATION

Un second dossier qui a retenu notre attention est sans conteste celui d'une formation universitaire en acupuncture et MTC,



sur la table depuis maintenant plus de 25 ans. Chacune des pierres que nous posons pour ériger ce qui sera bientôt, nous l'espérons, la première Chaire universitaire d'enseignement et de recherche du genre en Amérique du Nord, se doit de l'être dans une perspective historique qui prenne en considération tant les éléments particuliers du corpus de la MTC et de son développement mondial, que la place qu'elle occupe déjà ici au Québec.

### LES TOURNÉES RÉGIONALES

Une autre activité qui nous a demandé aussi beaucoup de temps fut les tournées régionales. Nous avons eu le plaisir d'aller rencontrer nos membres dans leurs régions respectives pour leur présenter ce recueil constitué de longue haleine, qu'est le Guide de pratique.

### LA DIRECTIVE SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Un des sujets abordés lors des tournées régionales fut la nouvelle directive sur la formation continue obligatoire, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier. Nous avons reçu plusieurs commentaires et suggestions, tant de la part des acupuncteurs présents lors des tournées que lors d'échanges autres qui nous permettent de bonifier cette directive et de l'adapter à la réalité de la pratique.

Deux guides ont été publiés, à l'intention des membres et à l'intention des fournisseurs, qui permettent de préciser les règles à suivre.

### LA PRATIQUE EN SOCIÉTÉ

Un autre point abordé lors des tournées régionales fut le projet de règlement sur la pratique en société. Forts des avis recueillis, nous finaliserons sous peu ce projet de règlement.

### CONGRÈS 2010

Je terminerai en vous annonçant, à l'automne 2010, la tenue de notre troisième congrès international dont le thème sera « Un retour à la source pour nourrir l'avenir ». Le monde de la santé est en crise. L'explosion des coûts, le vieillissement de la population et la situation économique difficile accentuent les problématiques de soins. Les acupuncteurs, interprètes de la tradition médicale chinoise, offrent une alternative holistique, à la fois efficace, peu coûteuse, respectueuse de l'environnement et s'adressant à l'ensemble des dimensions de l'individu.

La MTC plonge ses racines au cœur des philosophies et cosmogonies de l'Antiquité, élaborées alors que l'Humain se percevait encore comme faisant partie de la Nature. Ce cadre théorique et conceptuel permet de poser un regard profond et révélateur sur l'expérience et sur la souffrance humaine et d'intervenir dans une optique de retour à l'équilibre. Pour l'acupuncteur, l'objectif est de favoriser la Vie plutôt que contrer la maladie en inhibant certains systèmes biologiques naturels. Les acupuncteurs prônent donc ce retour à la Source de l'art médical, pour nourrir l'avenir, pour supporter le développement d'individus en harmonie et en paix avec eux-mêmes, avec les autres et avec la nature.

C'est cette vision de la santé, que nous désirons soutenir et voir se développer, que nous prônons pour l'ensemble de la population du Québec.

Veillez recevoir, madame la ministre, l'expression de notre considération la plus élevée.

Le président  
Raymond Bourret, Ac.

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2008-2009.

Le conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières et une assemblée générale annuelle, le 12 septembre 2008. De ces réunions 96 résolutions ont été adoptées.

### TABLEAU DES MEMBRES :

- Nombre de membres inscrits au 31 mars 2009 : 701 membres
- Nombre de radiations du Tableau au cours de l'exercice pour non paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i: 24
- Le conseil d'administration a délivré 38 permis conformément à l'article 40 du Code des professions et un permis temporaire en vertu de l'article 33.
- Le conseil d'administration a reçu et approuvé deux recommandations du comité de discipline d'imposer un stage à des membres.
- Cotisation annuelle 2008-2009 : 800,00 \$
- Cotisation spéciale programme universitaire : 100,00\$ répartie sur deux ans.

### LISTE DES EMPLOYÉS PERMANENTS DE L'ORDRE ET LEUR TITRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET

CONSEILLER JURIDIQUE :

MAÎTRE FRANÇOIS HOULE

ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

MADAME SOPHIE SAVOIE

SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

ET COMMIS COMPTABLE :

MADAME NICOLE OUELLETTE

PRÉSIDENT :

MONSIEUR RAYMOND BOURRET,  
ÉLU AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS, ENTRÉE EN FONCTION  
AOÛT 2005.

### ADMINISTRATEURS ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DES MEMBRES :

LAURENTIDES

VICE-PRÉSIDENT,  
MONSIEUR MICHEL PERRIER, AC.  
ENTRÉE EN FONCTION :  
AOÛT 2005  
ÉLU

MONTRÉAL

MADAME FRANCE LAPLACE, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLUE

MONTRÉAL

MONSIEUR GILLES POULIN, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLU

CENTRE DU QUÉBEC,

MAURICIE, NORD DU QUÉBEC

MADAME ANNIE DUBOIS, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLUE

MONTÉRÉGIE, ESTRIE

MADAME PASCALE TREMBLAY, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLUE

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

MONSIEUR ANDRÉ BIGUÉ

ENTRÉE EN FONCTION :

DÉCEMBRE 2007

MADAME TAKI KÉRIKIMIAN

ENTRÉE EN FONCTION :

MAI 2007

### PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2008

Résolu d'autoriser le syndic à mandater un enquêteur dans le dossier d'un individu exerçant illégalement l'acupuncture.

Résolu d'entériner l'offre de service de Maître Pierre Gauthier de la firme Cain, Lamarre, Casgrain, Wells dans le dossier du programme universitaire.

Résolu d'entériner le nouveau projet d'entente avec la Chine concernant la reconnaissance des diplômés.

Résolu d'adopter le projet d'agenda des réunions du Conseil d'administration.

Résolu de procéder à la radiation des membres en défaut du paiement de leur cotisation annuelle.

Résolu d'adopter la description de poste de syndic adjoint.

Résolu d'adopter la description de responsable de la formation continue.

Résolu d'adopter la description de poste d'inspecteur pour la région de Montréal.

Résolu d'aller de l'avant dans la tenue d'ateliers (études de cas) pour les acupuncteurs qui ont suivi la formation avec le Dr Maurice Mussat.

Résolu d'accepter la candidature de monsieur Pierre Gariépy, acupuncteur, pour l'activité de formation continue sur l'insomnie.

Résolu d'adopter le projet de formation en auriculo médecine avec madame Muriel Agnès et de procéder à la traduction simultanée.

Résolu d'aller de l'avant dans un projet de formation continue en marketing pour les membres de l'Ordre.

Résolu de ne plus inviter les fournisseurs en acupuncture lors des activités de formation continue.

Résolu de compléter la demande d'adhésion à la SOFEDUC.

Résolu de prendre acte d'une lettre du comité d'inspection professionnelle à l'égard d'un membre.

Résolu de demander au Collège de Rosemont d'évaluer les compétences de deux candidats à l'exercice de la profession et d'en faire rapport au conseil d'administration de l'Ordre.

Résolu de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'Ordre au CIQ pour l'année 2008-2009;

Représentant : Monsieur Raymond Bourret, président;

Substitut : Monsieur Gilles Poulin; administrateur;

Observateur : Maître François Houle, directeur général et conseiller juridique.

Résolu d'adopter la nouvelle version du Guide sur l'inconduite sexuelle.

Résolu d'entériner la recommandation du comité de discipline dans le dossier d'un membre.

Résolu de rejeter la demande d'une cotisation pour les acupuncteurs retraités avec droit de pratique et d'expliquer les motifs au soutien de ce rejet.

Résolu d'aller de l'avant dans la demande de soumission pour un programme d'assurance responsabilité professionnelle pour les formateurs étrangers.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2008**

Résolu d'entreprendre des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture dans trois dossiers.

Résolu d'autoriser le syndic à mandater un enquêteur dans le dossier d'un individu exerçant illégalement l'acupuncture.

Résolu de valider le profil de compétence des médecins acupuncteurs tel que fourni en annexe (600-700 heures) et de nommer les personnes suivantes au sein du comité universitaire :

Monsieur Raymond Bourret, Ac.  
Madame Ghyslaine Douville, Ac.  
Maître François Houle  
Monsieur Serge Lainey, Ac.  
Madame Manon Soucy, Ac.

Résolu de valider le projet de programme du colloque 2008.

Résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité de sélection pour le poste de syndic adjoint :

Monsieur Raymond Bourret, Ac.  
Maître François Houle  
Monsieur Alain Migneault, Ac.  
Monsieur Michel Perrier, Ac.  
Mandat à une ressource professionnelle.

Résolu de prendre acte des démissions de mesdames Lorraine Vermette et Lisette Moreau ainsi que monsieur Alberto Daniel Masckauchan et de les remercier pour les services rendus ainsi que de procéder à la nomination de monsieur Serge Lainey au sein du comité scientifique.

Résolu d'adopter la nouvelle version du document sur les expositions percutanées accidentelles.

Résolu d'adopter le projet de contrat de travail du directeur général et conseiller juridique.

Résolu d'adopter les contrats de licence de reproduction obtenus pour les fins du comité de formation continue, la formule de rétribution appropriée devra être déterminée par le comité.

Résolu de cesser le sondage pour l'inspection professionnelle et de revoir l'opportunité de reprendre l'exercice éventuellement.

Résolu d'aller de l'avant dans le projet d'auto-évaluation à l'inspection professionnelle, les ressources allouées seront déterminées lors de l'élaboration du budget 2008-2009.

Résolu d'adhérer à l'organisation du Colloque sur l'interdisciplinarité, Édition 2009.

Résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2008, et de proposer à l'assemblée une élection à la présidence au suffrage des administrateurs élus.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AOÛT 2008**

Résolu d'entreprendre des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture dans un dossier.

Résolu de ne pas défrayer pour le moment la facture d'un expert dans un dossier disciplinaire.

Résolu de remettre le Prix Hommage de l'Ordre à madame Ginette Bouré pour son dévouement au sein de l'Ordre.

Résolu d'adopter la description de poste modifiée de responsable de la formation continue.

Résolu de ne pas admettre deux candidats au Tableau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec en raison de leur connaissance insuffisante du français pour pouvoir exercer l'acupuncture. Ils devront parfaire leur français et réussir l'examen de l'Office Québécois de la langue française après quoi leurs dossiers pourront être réévalués.

Résolu d'accepter le projet de formation continue de Qi Gong de monsieur Claude Léger.

Résolu de procéder à la nomination de monsieur Bruce Cawdron, acupuncteur, au sein du comité jeunesse de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'adopter le projet de protocole d'entente entre le MICC et l'Ordre.

Résolu d'adopter les états financiers 2007-2008.

Résolu d'adopter le budget 2008-2009.

Résolu de hausser l'indemnité pour le kilomètre de 30 à 40 cents le kilomètre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Résolu de procéder à l'émission des permis d'exercice des finissants pour l'année 2008.

Résolu d'émettre les permis d'exercice au nom de l'acupuncteur apparaissant sur le certificat de citoyenneté émis par les autorités gouvernementales canadiennes.

Résolu d'adopter le mandat du comité scientifique modifié.

Résolu d'autoriser l'organisation Acupuncture sans frontières à distribuer leur dépliant lors du colloque de l'Ordre.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2008**

Résolu de mettre en demeure un membre condamné par le conseil de discipline de maintenir les services d'un nouveau professionnel indépendant, spécialiste en comportement, pour évaluer ses besoins de mise à niveau professionnelle et dont la candidature devra être entérinée par le conseil d'administration de l'Ordre, lequel professionnel devra soumettre un nouveau protocole d'intervention dans les trente jours de la présente résolution. À défaut de quoi, le droit d'exercice de l'acupuncture dudit membre sera suspendu, le tout conformément à l'article 55 du Code des professions.

Résolu d'informer ledit membre que les administrateurs ont conclu qu'il n'est pas dans le mandat d'un ordre professionnel de valider ou non des projets de recherche. Les recherches dans le domaine de la santé nécessitent des compétences particulières détenues par des chercheurs qualifiés et les protocoles les entourant se doivent d'être des plus rigoureux et sanctionnés par des organismes compétents tels des centres de recherche universitaire. Il sera de plus rappelé audit membre qu'il est présentement sous le coup d'une limitation de pratique et qu'il pourrait, ce faisant, agir en contravention de son droit d'exercice. Son permis actuel lui permettant de traiter uniquement des pathologies relatives au système musculo-squelettique. Tout traitement de pathologie de médecine interne, notamment mais non exclusivement, les cas de cancer, sclérose en plaques et autres maladies dégénératives ou auto immunes lui étant strictement interdits, jusqu'à ce que sa démarche avec un intervenant soit complétée à la satisfaction du conseil d'administration de l'Ordre.

Résolu d'informer ledit membre que les administrateurs ont unanimement rejeté la requête en destitution pour le motif que cette dernière n'apparaît fondée sur aucun argument valide. Le litige fait d'ailleurs présentement l'objet d'une procédure judiciaire devant les tribunaux.

Résolu de tenir le 18 septembre 2009 le Colloque 2009 dans la région de Québec.

Résolu d'entériner le projet de sondage à être acheminé aux membres.

Résolu de mandater Me Patrick de Niverville afin de nous émettre un avis juridique sur la question des membres porteurs du VIH-SIDA.

Résolu de corriger l'inscription de l'Ordre des acupuncteurs du Québec au Registre des entreprises du Québec.

Résolu de procéder à une demande d'agrément à Emploi Québec en vue de pouvoir émettre des reçus de formation continue.

Résolu d'adopter le manuel organisationnel à l'usage des membres du comité de la formation continue.

Résolu de réadmettre une candidate au Tableau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec aux conditions suivantes :

- Effectuer un stage de cinq semaines à raison d'une journée par semaine, chez un maître de stage qu'elle devra trouver, mais dont la candidature devra être approuvée par l'Ordre;

- Suivre, à la première occasion, le cours « Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossiers » donné par l'Ordre et une autre activité de formation continue de son choix dans le cours de l'année 2009;

- Se prêter à une visite du comité d'inspection professionnelle au courant de l'année 2009;

- Compléter les formalités d'inscription au Tableau de l'Ordre et payer la cotisation annuelle.

Résolu de ne pas adhérer au Conseil québécois sur le tabac et la santé, le mandat de cet organisme étant trop éloigné de celui de l'Ordre.

Résolu de mandater monsieur François Miller pour la validation du profil de formation en acupuncture.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DÉCEMBRE 2008**

Afin de se conformer aux récentes modifications à l'article 121 du Code des professions, résolu d'abolir le poste actuel de « syndic correspondant » et de le transformer en poste de « syndic adjoint » portant ainsi à deux, le nombre de postes de syndics adjoints, le second étant toujours vacant.

Résolu de suspendre à nouveau le droit d'exercice d'un membre jusqu'à ce qu'il ait complété les stages avec succès à la satis-

faction du conseil d'administration, le tout conformément à l'article 55 du Code des professions.

Résolu de retenir les services de madame Jocelyne Cazin pour la conférence principale du colloque 2009.

Résolu de mandater le président afin de demander une subvention au FAMO dans le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre.

Résolu de mandater la firme la moins onéreuse pour la saisie des données du sondage sur le profil de compétences selon le devis.

Résolu d'entériner la Directive sur la formation continue obligatoire, elle prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Résolu de ne plus offrir la formation sur le Qi Gong médical par l'Ordre.

Résolu de demander un avis du syndic sur le Qi gong médical.

Résolu de refuser la demande d'inscription d'une candidate et de l'obliger à compléter son stage au Collège de Rosemont.

Résolu de décerner le Prix Hommage de l'Ordre des acupuncteurs du Québec aux personnes suivantes :

Sylvain Cardinal (CIQ), Lise Lacroix (OAQ)

Anne Delpéché (OAQ), Anne Paré (OAQ)

Résolu de nommer madame Marie Isabelle Ouellet à titre d'inspectrice au sein du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'adopter le Guide d'intervention et code d'éthique à l'intention des membres du comité d'inspection professionnelle et des inspecteurs.

Résolu d'entériner le renouvellement de la police d'assurance administrateurs et dirigeants et Biens 2008-2009.

Résolu de mandater le Collège de Rosemont, le comité scientifique ainsi qu'une ressource externe afin d'obtenir des avis sur la pratique qui consiste à faire coucher les patients sur les aiguilles.

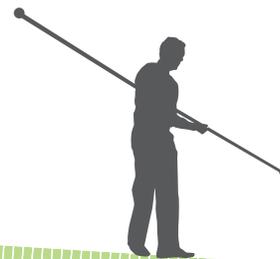
Résolu de proposer la candidature de monsieur Alain Mazzetti pour le prix du CIQ.

Résolu de demander trois soumissions pour la mise à jour du site Internet de l'Ordre.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FÉVRIER 2009 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Résolu d'adopter la cotisation annuelle 2009-2010.

Résolu d'adopter le projet de formation pour l'intégration des médecins acupuncteurs.



## COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENT : JEAN MARC ST-GERMAIN, AC.

MEMBRES : JACQUES COUTURIER, AC.

SYLVIE LATRAVERSE, AC.

### MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou aptitudes destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

### FONCTIONS DU COMITÉ :

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des dossiers et les soumet au Conseil d'administration de l'Ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'ORAQ.

### RÉUNIONS DU COMITÉ

(période du 31 mars 2008  
au 1<sup>er</sup> avril 2009) :

Six réunions se sont déroulées durant la période couverte par ce rapport.

- 4 avril 2008
- 16 mai 2008
- 12 septembre 2008
- 16 janvier 2009
- 20 février 2009
- 27 mars 2009

### AUTRES DOSSIERS OU ACTIVITÉS AUXQUELS LE COMITÉ A ÉTÉ INVITÉ À PARTICIPER :

- Soumission de la demande d'adhésion à la Société de Formation et d'Éducation Continue (SOFEDUC).
- Participation à la visite d'accréditation de la société SOFEDUC.
- Planification de la mise à jour du service de la formation continue dans le contexte de l'adoption d'une directive sur la formation continue obligatoire.
- Participation à un groupe de réflexion

sur le profil de compétence de l'acupuncteur en vue de l'implantation d'une norme pancanadienne.

- Rencontre téléphonique avec Mme Wu de l'école TSTCM de Toronto pour l'élaboration du contenu d'une formation en pharmacopée chinoise de base.

- Rencontre avec Mme Wu de l'école TSTCM de Toronto pour l'élaboration du contenu d'une formation en pharmacopée chinoise de base.

- Demande pour divers avis sur le contenu minimal d'une formation de base d'un programme de pharmacopée chinoise pour l'acupuncteur en pratique avec certains intervenants de la Colombie-Britannique.

- Mise sur pied d'une conférence pour présenter le programme de pharmacopée chinoise aux membres en collaboration avec Mme Wu de l'École TSTCM de Toronto (8 novembre 2008).

- Rencontre avec le Dr Grobglas au sujet d'une possible formation portant sur l'électropuncture.

- Élaboration du calendrier de l'offre de formation continue pour la période janvier à décembre 2010.

### ACTIVITÉS DE FORMATIONS CONTINUES INSCRITES AU PROGRAMME :

1. Medical Qigong practitioner IV : 2, 3  
et 4 mai 2008

Titre : « *Qigong médical : praticien  
en Qigong médical* »

Formateur : Dr B. Shannon de

« *International Medical Qigong Institute* »

Nombre d'heures de formation : 20

Nombre de participants : 47

2. Medical Qigong practitioner V :  
reprise (séminaire mai)  
3 et 4 septembre 2008

Titre : « *Qigong médical : praticien  
en Qigong médical* »

Formateur : Dr B. Shannon de

« *International Medical Qigong Institute* »

Nombre d'heures de formation : 14

Nombre de participants : 7

3. Medical Qigong practitioner VI :  
séminaire 5, 6 et 7 septembre 2008

Titre : « *Qigong médical : praticien  
en Qigong médical* »

Formateur : Dr B. Shannon de

« *International Medical Qigong Institute* »

Nombre d'heures de formation : 20

Nombre de participants : 47

4. Éthique et déontologie séminaire  
du 4 octobre 2008 Québec

Titre : « *Introduction aux problématiques  
d'éthique, de déontologie et de tenue  
de dossiers* ».

Formateurs : Raymond Bourret,

Johanne Vincent, Alain Migneault

Nombre d'heures de formation : 7

5. Éthique et déontologie séminaire  
du 8 novembre 2008 Trois-Rivières

Titre : « *Introduction aux problématiques  
d'éthique, de déontologie et de tenue  
de dossiers* ».

Formateurs : Raymond Bourret,

Johanne Vincent, Alain Migneault

Nombre d'heures de formation : 7

6. Pulsologie séminaire du 23 janvier 2009  
Montréal

Titre : « *Pulsologie chinoise* ».

Formatrice : Céline Lemelin

Nombre d'heures de formation : 3

(deux groupes)

Nombre de participants : 24

7. Pulsologie séminaire du 13 février 2009  
Montréal

Titre : « *Pulsologie chinoise* ».

Formatrice : Céline Lemelin

Nombre d'heures de formation : 3

(deux groupes)

Nombre de participants : 24

8. ESV séminaire du 13, 14 et 15 février  
2009 Montréal

Titre : « *Énergétique des systèmes  
du vivant : révision* ».

Formateur : Dr Maurice Mussat

Nombre d'heures de formation : 17

Nombre de participants : 28

9. Éthique et déontologie séminaire  
du 13 mars 2009 Montréal

Titre : « *Introduction aux problématiques  
d'éthique, de déontologie et de tenue  
de dossiers* ».

Formateurs : Raymond Bourret,

Johanne Vincent, Alain Migneault

Nombre d'heures de formation : 7

## COMITÉ D'ACTION SOCIALE

10. Pulsologie séminaire du 20 mars 2009  
Montréal  
Titre : «Pulsologie chinoise ».  
Formatrice : Céline Lemelin  
Nombre d'heures de formation : 3  
(deux groupes)  
Nombre de participants : 24

### RÉALISATIONS PRÉSENTES ET À VENIR DU COMITÉ DE FORMATION CONTINUE :

Le mandat du comité cette année incluait la planification de l'implantation prochaine de la directive sur la formation continue obligatoire. La réorganisation de nos activités ainsi que de nos procédures pour répondre à ce nouveau défi vont bon train.

Depuis octobre 2007 la fonction de président du comité de la formation continue est maintenant rémunérée à raison d'une journée par semaine. Le président veille à coordonner les activités du groupe et des membres bénévoles qui le composent, en étroite collaboration avec la direction professionnelle de l'Ordre.

L'OAQ, qui travaillait en collaboration avec les services de la formation continue de l'Université du Québec à Trois-Rivières n'a pas renouvelé l'entente de service et gèrera désormais lui-même ce dossier.

L'OAQ continuera cependant à émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) pour les formations qu'elle offrira.

### CONCLUSIONS :

Les années 2007-2008 et 2008-2009 sont des périodes de transition durant lesquelles le comité de formation continue doit s'ajuster à de nouveaux défis. La période que couvre ce rapport marque le début de cette transition. La prochaine période verra l'entrée en vigueur de la nouvelle directive sur la formation continue obligatoire qui obligera à une offre de séminaire bonifiée.

Rapport rédigé pour le comité  
de formation continue par :

Jean Marc St Germain Ac., B.Sc.,  
président du CFC

PRÉSIDENT : RAYMOND BOURRET, AC.

MEMBRES : ANNE DELPECH, AC. SECRÉTAIRE  
LISE LACROIX, AC. TRÉSORIÈRE  
ANNE PARÉ, AC. VICE-PRÉSIDENTE

Le comité s'est rencontré à sept reprises cette année. Après presque trois années d'opération, la clinique d'acupuncture communautaire de Québec est à l'heure des bilans.

Tel que mentionné dans le rapport 2008, les membres du comité ont étudié et analysé les différents aspects reliés au fonctionnement d'une telle clinique. Nous avons mis en place une grille d'analyse nous permettant d'évaluer l'impact des traitements auprès de la clientèle, et d'en faire un tableau statistique.

Après plus de 900 traitements dispensés à la clinique, nous pouvons donc avoir une vue d'ensemble du genre de problématiques de santé que présente cette clientèle : près de la moitié des consultations concernaient deux grands secteurs soit 38 % des problèmes musculo-squelettiques et 17 % des problèmes psychologiques et mentaux. L'autre moitié est reliée à trois types de problèmes : maladies respiratoires 17%, douleurs et dépendances 10% chacun, tous les autres domaines de la santé se regroupent dans les 15 % restants.

Nous avons aussi pu évaluer les résultats obtenus, concernant ces problèmes de santé. Près de 50% des patients ont obtenu une amélioration de « bonne à totale » de leur état de santé! 30% n'ont constaté qu'une faible amélioration de leurs symptômes et 21% de la clientèle n'a constaté aucun changement.

Cette grille d'analyse nous permet de mettre des chiffres sur les traitements dispensés et de justifier notre action.

Dans un autre ordre d'idées, l'opération tirage de cette année a donné des résultats plutôt décevants, ne rapportant que 3 000\$ alors que les sommes amassées l'an dernier étaient de l'ordre de 14 000\$. La recherche de financement demeure toujours la pierre angulaire de ce projet et la difficulté d'en arriver à un financement stable, est le principal problème rencontré année après année. Le fonctionnement

de la clinique nécessite un budget annuel d'environ \$ 30,000.

Diverses autres activités de financement ont été mises en place telles des activités de formation et des spectacles bénéfiques.

Notons également que trois des membres du C.A. quitteront leurs fonctions le 30 juin 2009, après 6 années de généreux et loyaux services.

En raison des difficultés éprouvées cette année en recherche de financement, le conseil d'administration de la clinique communautaire, lors de sa réunion du 13 mai 2009, a décidé de cesser temporairement les activités de la clinique, le temps de mettre sur pied une structure de financement efficace et stable.

Cette recherche de modes de financement stable, ou d'alternatives viables à ce problème, sera le premier mandat que le nouveau C.A. aura à accomplir. C'est donc un appel à tous pour l'année (transitoire) qui vient afin de continuer la réflexion amorcée par le C.A. précédent.

Ce projet demeure une idée des plus intéressantes, scientifiquement et socialement, ainsi qu'un formidable outil d'apprentissage pour les nouveaux acupuncteurs. C'est pourquoi nous souhaitons de tout cœur que la relève se manifestera et que, dans un avenir rapproché, la clinique pourra à nouveau accueillir sa clientèle.

Anne Paré, Ac.  
Comité d'action sociale

# COMITÉ DE DISCIPLINE

## MANDAT DU COMITÉ

Le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiées par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le comité peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

## COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Conseil d'administration, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Bureau de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le Bureau nomme aussi le secrétaire du comité.

**PRÉSIDENT :** ME SIMON VENNE

**MEMBRES :** PIERRE BÉLAND, AC.  
FRANCINE BOILEAU, AC.  
NANCY DESCHÊNES, AC.  
LUCE PRÉVOST, AC.  
ANNIE ROY, AC.

**SECRETÉAIRE :** ME FRANÇOIS HOULE

Le comité a été actif dans trois dossiers au cours de l'exercice financier 2008-2009. Tous ces dossiers ont été complétés par le comité saisi de la plainte.

Les trois décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré, une décision sur sanction a été portée en appel et sera entendue le 20 octobre 2009

## DANS UN PREMIER DOSSIER

(42-2006-05)

### L'ACUPUNCTEUR A ÉTÉ ACCUSÉ :

- D'avoir omis de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;

- D'avoir omis d'aménager son cabinet de façon à assurer la confidentialité des conversations et l'intimité de ses patients;
- D'avoir fait défaut d'avoir eu une conduite irréprochable envers trois de ses patientes en ne leur offrant pas de jaquette ou de serviette pour se couvrir;
- D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession en adoptant une attitude séductrice envers sa patiente;
- D'avoir posé des gestes dérogatoires à l'exercice de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique professionnelle les changements jugés nécessaires par le comité d'inspection professionnelle;
- D'avoir entravé le travail de l'inspection professionnelle en la trompant par des réticences ou par des fausses déclarations.

L'intimé a été condamné à une radiation de sept jours, des amendes totalisant 3 200,00\$ ainsi qu'au paiement d'une partie des frais.

## DANS UN DEUXIÈME DOSSIER

(42-2006-06)

### L'ACUPUNCTEUR A ÉTÉ ACCUSÉ :

- D'avoir posé des gestes dérogatoires à l'exercice de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique professionnelle les changements jugés nécessaires par le comité d'inspection professionnelle;
- D'avoir fait obstacle au travail d'une inspectrice en la trompant par des réticences ou des fausses déclarations;
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;
- D'avoir fait défaut de disposer de ses aiguilles souillées conformément aux dispositions législatives en semblable matière.
- D'avoir fait défaut de s'assurer que les règles de prévention de l'infection soient observées dans son cabinet, notamment en conservant des aiguilles dont la date de stérilisation était expirée.

La plainte a été retirée en raison du décès de l'intimé.

## DANS UN TROISIÈME DOSSIER

(42-2008-01)

### L'ACUPUNCTURE A ÉTÉ ACCUSÉE :

- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en permettant à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre d'utiliser sa clinique afin d'y exercer illégalement l'acupuncture (8 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant ou en permettant que soit produit un reçu indiquant faussement que les services avaient été rendus alors que dans les faits les traitements avaient été donnés par une personne qui n'était pas légalement autorisée à les dispenser (10 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant ou permettant que soient vendues des herbes chinoises sans respecter les conditions imposées par le règlement (10 chefs);
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier (10 chefs);

L'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à une radiation de 2 mois, dix réprimandes et des amendes totalisant 26 800,00\$, ainsi qu'au paiement des frais.

Le dossier a été porté en appel au Tribunal des professions, l'audience a été fixée au 20 octobre 2009.

**Le secrétaire du comité de discipline**  
Me François Houle

## COMITÉ JEUNESSE

Présidente : Judith Curnew Ac.  
Membres : Diane Choquette Ac.  
Viivi Joemets Ac.  
Bruce Cawdron Ac.

### MANDAT DU COMITÉ JEUNESSE

D'une manière générale, le mandat du comité jeunesse est d'évaluer la problématique vécue par les nouveaux acupuncteurs et de proposer des solutions pour remédier à la situation afin de favoriser une saine intégration des nouveaux venus dans la profession.

### RÉALISATIONS DU COMITÉ

Le comité s'est rencontré 9 fois pendant l'exercice 2008-2009: 1<sup>er</sup> avril 2008, 13 mai 2008, 17 juin 2008, 30 septembre 2008, 18 octobre 2008, 16 décembre 2008, 20 janvier 2009, 17 février 2009, 17 mars 2009.

Cette année, nous avons poursuivi notre belle collaboration avec le comité jeunesse de l'Association des acupuncteurs du Québec : Yoan Lefebvre, Mélanie Lévesque et Sasha Girard. Ensemble, nous avons préparé un atelier de formation sur la gestion, la mise en marché et le marketing d'une clinique d'acupuncture qui s'est tenu à Montréal le samedi 18 octobre 2008, à l'hôtel Sandman à Longueuil. Plus de 85 personnes ont assisté à cet atelier.

L'atelier comprenait deux volets. Le premier a eu lieu le matin et portait sur la gestion et la réalité du travailleur autonome. Madame Nicole Villeneuve, une experte sur la réalité du travailleur autonome de la firme Harel Drouin PKF, comptables agréées, a élucidé pour nous nos obligations face aux ministères du Revenu du Québec et du Canada sur les thèmes suivants : la tenue de livres, comment gérer nos entrées et sorties d'argent au quotidien, les catégories de dépenses, les preuves justificatives, la TPS/TVQ, les reçus, le rôle d'un comptable, etc.

Le deuxième volet dans l'après-midi portait sur la mise en marché et le marketing d'une clinique d'acupuncture. Pascale Tremblay, Zoé Lamothe, Diane Choquette et Hélène Fournier ont partagé leurs expériences et observations sur divers thèmes : comment se faire connaître dans son milieu, comment faire la promotion de l'acupuncture auprès du public et auprès des autres professionnels de la santé, comment

recruter sa clientèle en début de pratique et comment la conserver, le plan de traitement et la consolidation du patient, le choix d'un lieu de travail et les points importants à la négociation d'un contrat / bail ou d'un remplacement. Ce volet s'est terminé par une période de questions venant des participants.

En général, les gens étaient extrêmement satisfaits de la journée. Quelques participants ont rapporté le fait qu'ils avaient eu de la difficulté à suivre le volet sur la comptabilité en disant qu'ils ne possédaient aucune connaissance dans le domaine, malgré le fait d'avoir suivi un cours de gestion au Collège. Pour ce qui est du deuxième volet, les gens ont apprécié énormément les témoignages de nos acupuncteurs et ils en redemandent.

Nous tenons dans un premier temps à remercier Nicole Villeneuve de la firme Harel Drouin PKF, Pascale Tremblay, Zoé Lamothe, Diane Choquette et Hélène Fournier acupuncteurs, qui nous ont donné généreusement beaucoup d'informations concernant leurs expertises et leurs expériences sur divers sujets. Sans ces personnes, cet atelier n'aurait pas été aussi enrichissant et apprécié par les participants. Des notes de l'atelier sont disponibles sur le site <qietsang.ca> dans la section Archives mars 2009 (merci à Geneviève Mayer). Vous y trouverez également les excellents documents préparés par Diane Choquette sur la procédure CSST/SAAQ et les points importants dans la négociation d'une location / bail (Archives février 2009).

Nous tenons également à remercier Yoan Lefebvre qui nous quitte pour consacrer ses énergies à sa jeune famille et leur nouvelle maison dans les Cantons de l'Est.

Nous sommes actuellement en phase de développement pour offrir un prochain atelier sur le Shen et la souffrance, celui du patient et la nôtre. Dans cet atelier, on aimerait explorer et partager nos expériences sur des idées comme la souffrance, le doute, comment faire la différence entre nos limites, les limites de l'acupuncture et les limites du patient.

Judith Curnew, Ac.  
Présidente du comité jeunesse

## COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Membres : Claire Ricard, Ac. présidente  
Luce Prévost, Ac.  
Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac.

### Réalisations :

Nous avons cette année poursuivi la préparation du Point Source et du Vaisseau Carrefour. Ils paraissent maintenant de façon régulière 2 fois par année soit au printemps et à l'automne. Les principales activités étant de trouver des collaborateurs et des chroniqueurs pour chaque parution, de ramasser, corriger les textes puis réviser les maquettes du graphiste dans le temps prévu.

### Réunion du Comité :

Nous avons tenu une réunion en personne, la majorité des communications se faisant par courriel.

Claire Ricard Ac.  
Présidente du comité  
des communications

## COMITÉ DE RÉVISION

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.  
Michel Morissette, Ac.  
André Bigué

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndicat la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndicat ou d'un syndicat adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision a été inactif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

# COMITÉ D'EXAMEN DES TITRES

Présidente : Élaisne Blain, Ac.

Membres : Micheline Pelletier, Ac.  
Ghyslaine Douville, Ac.  
Serge Lainey, Ac.

## MANDAT :

Étudier les demandes d'équivalences de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

## ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009

Procéder à l'examen des dossiers des candidats titulaires de diplômes décernés par des institutions d'enseignements situées hors du Québec désireux d'obtenir une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre. Le comité d'examen des titres s'est réuni à 4 reprises.

## FORMATIONS ACQUISES AU CANADA, HORS QUÉBEC (2 CANDIDATS):

Diplôme acupuncture (2 ans) du Canadian Institute of Traditionnal Chinese Medecine (2008), Calgary, Canada,

Impossible d'appliquer l'entente de réciprocité au Canada: Provincial Acupuncture Registration Clinical Examination échoué (2008).

- Diplôme en acupuncture (3 ans) du Canadian College of Acupuncture and Oriental Medecine (2008), Victoria, Canada.
- Entente de réciprocité appliquée; permis de pratique de la province de la Colombie-Britannique obtenu.

## FORMATIONS ACQUISES HORS DU CANADA (9 CANDIDATS):

- Diplôme en acupuncture (5 ans) de l'Institut de Médecine Traditionnelle Chinoise de GuangZhou (1991), Guang-Zhou, Chine.
- Diplôme en acupuncture (3 ans) du Medical College of Henan University (1985), Kaifeng, Chine.
- Diplôme en Médecine Traditionnelle Chinoise (3 ans) du JiangXi Traditionnal

Chinese Medecine College (1978), JiangXi, Chine.

- Diplôme en acupuncture (3 ans) du Programme Universitaire court en Médecine Traditionnelle Chinoise (2005), Liaoning, Chine.
- Diplôme en acupuncture (5 ans) du Tianjin College of Traditionnal Chinese Medecine (1996), Tianjin, Chine.
- Diplôme en acupuncture (4 ans) du American Academy of Acupuncture and Oriental Medecine University (2008), Rosseville, États-Unis.
- Licence de la NCCAOM de l'État du Minnesota obtenue.
- Maîtrise en Médecine Orientale (3 ans) du The Atlantic Institute of Oriental Medecine, (2005), Fort Lauderdale, États-Unis.
- Licence de la NCCAOM de l'État de la Floride obtenue.
- Maîtrise en acupuncture (4 ans) du International Institute of Chinese Medecine (1999), Albuquerque, États-Unis.
- Licence de la NCCAOM de l'État du Nouveau Mexique obtenue.
- Maîtrise en acupuncture (5 ans) du Santa Barbara College of Oriental Medecine (1998), Santa Barbara, États-Unis.
- Licence de la NCCAOM de l'État de Californie obtenue.

## FORMATIONS DES CANDIDATS AVEC ÉQUIVALENCES REFUSÉES (4 CANDIDATS):

- Faculté Libre d'Énergétique Traditionnelle Chinoise, 2006, Toulouse, France : dossier incomplet sans relevé de notes, de bulletin, ni de programme détaillé des cours avec contenu et nombre d'heures,
- Diplôme d'acupuncture et de naprapathy à l'Institut de Technologie Nanyang 2001, Chine : 900 heures,
- Heilong Jiang, 2000, Chine : 640 heures,
- Institut National d'acupuncture du Vietnam, 1994, Vietnam : dossier incomplet sans relevé de notes, ni de programme détaillé des cours avec contenu, ni nombre d'heures.

## FORMATION À COMPLÉTER (AU BESOIN):

- Examen clinique,
- Hygiène et asepsie en acupuncture,
- Anatomie Humaine,
- Méridiens et palpation,
- Physiologie humaine et homéostasie,
- Étiopathologie en médecine chinoise,
- Acupuncture et médecine clinique,
- Évaluation énergétique en médecine chinoise,
- Préparation à la clinique et manipulation des instruments,
- Traitements et sémiologie,
- Communication et relation,
- Stages cliniques au Québec,
- Réanimation cardiorespiratoire; niveau professionnel de la santé,
- Introduction aux problématiques d'éthique, déontologie et tenue de dossier.

## RECEVOIR DES CANDIDATS (AU BESOIN):

- Diplôme et relevés de notes (s'il y a lieu avec traduction certifiée conforme),
- Attestation du statut officielle de l'institution d'enseignement,
- Programme officielle avec la description et le nombre d'heures par cours,
- Certificat d'évaluation comparative des études effectuées hors Québec
- Preuve de la réussite de l'examen de français de l'Office de la langue française
- Attestation de stages et ou d'expériences cliniques

## ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION :

La validation d'une grille de compétences en vue de pouvoir évaluer les demandes d'équivalence de formation est en cours. Les candidats sont invités à compléter leur formation en acupuncture au besoin. Ils sont intégrés aussitôt que possible dans les cours requis du programme de formation en acupuncture dès que le niveau de français le permet.

Élaisne Blain, Ac.  
Présidente du comité d'examen des titres

Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009	En tout	Globalement		Visant une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec		Visant une équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis	
		En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays
Demandes de reconnaissance reçues	15	2	13	Non applicable*	Non applicable*	2	13
Demandes acceptées en totalité	1	1	0	Non applicable*	Non applicable*	1	0
Demandes acceptées en partie	10	1	9	Non applicable*	Non applicable*	1	9
Demandes refusées	4	0	4	Non applicable*	Non applicable*	0	4
Demandes qui n'ont pas encore été traitées au 31 mars 2009	0	0	0	Non applicable*	Non applicable*	0	0

## SERVICE DES ENQUÊTES

Service des enquêtes sur la pratique illégale de l'acupuncture

Service de renseignements et de liaisons

**SERVICE CONSTITUÉS**  
**DE DEUX ACUPUNCTEURS**  
 Alain Migneault, Ac. Syndic  
 Guilhem Durand, Ac. Syndic adjoint

**LE SERVICE DES ENQUÊTES**  
**SE SUBDIVISE EN DEUX ENTITÉS :**  
 Le bureau du syndic  
 La répression de la pratique illégale.

## BUREAU DU SYNDIC

### MANDAT

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête suite à une plainte portée à son attention soit par une plainte formelle du public, soit du comité d'inspection professionnelle ou de toutes autres sources d'informations.

Les plaintes peuvent faire référence au Code des professions, aux règlements sur la pratique de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins ou à tout autre règlement adopté par le conseil administratif de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

### AU 31 MARS 2008;

Cinq (5) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic (2007-2008);

Les conclusions de ces cinq (5) enquêtes sont :

• Enquête en cours :	1
• Conciliation;	1
• Référé au CIP;	0
• Comité de discipline;	0
• Avis du syndic;	0
• Plainte non retenue	3
<b>Total :</b>	<b>5</b>

### DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009;

Vingt et une (21) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic

Provenance des demandes d'enquêtes;

• Public;	7
• CIP;	0
• Assureur, CSST SAAQ;	1
• Autre professionnel;	1
• Autre Ordre professionnel;	0
• Pratique illégale;	1
• Services OAQ	11
<b>Total :</b>	<b>21</b>

### CONCLUSIONS DES ENQUÊTES

#### AU 31 MARS 2008

Les conclusions des enquêtes furent les suivantes :

<b>Décisions</b>	<b>Nombre</b>
• Plaintes non retenues	6
• Plainte devant le comité de discipline	0
• Conciliation	2
• Référé au Comité d'inspection professionnelle	0
• Pratique illégale	0
• En cours d'enquête	11
• Dossier clos	2
<b>Total :</b>	<b>21</b>

### SERVICE DES LIAISONS 2008-2009

Le service des liaisons a pour mandat de répondre aux diverses questions en provenance du public, de la communauté des acupuncteurs ou de tout autre organisme. Si le public s'informe plus généralement sur les possibilités de traitement, les acupuncteurs trouvent dans ce service les réponses à leurs questions sur l'aspect déontologique et éthique au sein de leur pratique. Finalement ce service, étant en relation directe avec l'extérieur, reçoit l'ensemble des plaintes en provenance du public ou bien des informations découlant de la pratique illégale.

Guilhem Durand, Ac.  
 Syndic adjoint

Relevé des demandes d'informations					
Provenance	nbre.	Nature des demandes	Nbre.	action tenue	Nbre.
Public	113	Possibilités de traitements	90	Avis verbal	5
Acupuncteurs	83	Qualité de soins	24	Avis écrit	3
Autres corporations	8	Acupuncture en général	20	Référence au CIP	6
CSST / SAAQ	1	Pratique illégale	11	Référence au syndic	11
Autres Professionnels	2	Équipement/fourniture	2	Référence bureau O.A.Q.	5
Autres thérapeutes	1	Aiguilles	1	Formulaire demande d'enquête	11
Compagnie d'assurances	5	Asepsie	10	Référence autres Ordres/Instances	11
Police	0	Réglementation/éthiques	28	Dossier disciplinaire	0
collège	0	Publicité	13	référence à l'acupuncteur traitant	12
		Honoraire/reçu	13		
		Attitude du professionnel	3		
		Association affaire	6		
		Accidents et incidents	3		
		Assurances	2		
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64</b>

### DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Deux (2) demandes faites auprès du bureau du syndic

- Une demande qui a été acceptée 5 mai 2009.
- Une demande acceptée partiellement et désistement de la part du demandeur par la suite.

## PRATIQUE ILLÉGALE

2 dossiers en attente de procès (2007-2008)

<b>Région</b>	<b>Amendes</b>
• Maricourt	Attente date de procès
• Lac St-Jean	600\$
<b>Total :</b>	<b>600\$</b>

**DOSSIERS EN PRATIQUE ILLÉGALE**  
**1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009;**

Région	Action
• Bilan:	Amendes: 16 500\$ Résolution enquêteur: 4 Résolution poursuite: 3 Dossier Clos : 5 Référence à l'ordre concerné : 2
• Centre du Québec	Dossier clos
• Côte nord	Résolution de poursuite
• Laurentides	Résolution enquêteur
• Montérégie	Dossier clos
• Montérégie	Résolution de poursuite Référence ordre concerné
• Montérégie	Résolution de poursuite
• Montérégie	Résolution enquêteur
• Montréal	Amende : 3000\$
• Montréal	Amende : 1500\$
• Montréal	Amende : 3000\$
• Montréal	dossier clos
• Montréal	Amende : 9000\$
• Montréal	Résolution enquêteur
• Québec	Référé ordre concerné
• Québec	Résolution enquêteur
• Montérégie	Dossier clos
• Montréal	Dossier clos

**MANDAT PARTICULIER**

- Suivi de deux (2) formations du CIQ
- Parution article dans la revue point source (Cession de dossiers)
- Une alerte acupuncturale (Moxa SU-JOK)
- Rencontre avec l'Institut National de la Santé Public du Québec (INSPQ) pour le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) en regard de l'exercice de l'acupuncture
- Participation aux groupes de travail pour l'élaboration d'un profil de compétence pour les acupuncteurs.

Alain Migneault Ac  
 Syndic

**COMITÉ DE LA FORMATION INITIALE**

**MEMBRES :**

**Pour la fédération des cégeps :**

Elisabeth Lapierre, Ac.	Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont
Suzanne Malo	Adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont.

**Pour le Ministère de l'éducation :**

Madame Lise Gélinas :	Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal
-----------------------	--

**Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :**

Monsieur Raymond Bourret, Ac.	Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec
Monsieur Michel Perrier, Ac.	Vice-président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec
Me François Houle	Directeur général et conseiller juridique de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Le comité de formation initiale est consultatif. Il a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des acupuncteurs.

Le comité considère,

à l'égard de la formation :

- Les objectifs des programmes de formation dispensés par les établissements d'enseignement et menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;

- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du conseil administratif, comme un stage ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du conseil administratif, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Aucune activité pour le comité de la formation initiale pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : Johanne Vincent, Ac. présidente  
Jean Legault, Ac. secrétaire  
Danielle Lapointe, Ac.

Inspectrices : Micheline Pelletier, Ac.  
Josée Thibeault, Ac.  
Anne Paré, Ac.

Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs doit, conformément à l'article 112 du Code des professions, surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cet égard, il doit déterminer un programme de surveillance annuel, lequel doit être approuvé par le conseil d'administration.

Au cours de l'année 2008-2009, le comité d'inspection a tenu 7 réunions afin notamment d'analyser les rapports de visite rédigés par les inspectrices.

Le programme de surveillance ciblait les grandes régions administratives telles que Montréal, Québec, Laval, la Montérégie, les Laurentides ainsi que le Bas-St-Laurent.

Le comité avait prévu effectuer 60 inspections pour l'année en cours. Cependant, après plusieurs années de collaboration, deux de nos inspectrices ont dû mettre fin à leur mandat en cours d'exercice. Ainsi, 45 inspections ont été effectuées. Depuis, nous avons recruté et formé une nouvelle inspectrice.

À ce jour, tous les membres visités ont reçu un rapport de visite contenant les recommandations du comité d'inspection professionnelle. Pour l'un de ces dossiers, nous avons effectué un contrôle de l'application des recommandations auprès du membre visé. La présidente du CIP a répondu aux demandes d'informations des membres visités et leur a offert également tout le support nécessaire afin que leur pratique réponde bien aux normes en vigueur.

Cette année, le comité n'a eu à effectuer aucune inspection sur les compétences professionnelles d'un membre.

D'autre part, des informations en provenance du public soulevant la possibilité de non-conformité de la pratique de certains de nos membres nous ont été transmises par l'agent de liaison de l'Ordre. Le comité a analysé les informations reçues et adopté

les mesures appropriées pour chacun des acupuncteurs concernés.

Bien qu'aucun membre n'ait fait l'objet d'un signalement au syndic de la part du CIP, nous avons répondu aux demandes du service du syndic relativement à trois acupuncteurs ayant déjà fait l'objet d'une inspection.

Un projet d'auto-évaluation a été proposé au conseil d'administration qui l'a adopté le 13 juin 2008. Ce questionnaire servira à identifier les membres qui seraient potentiellement à risque de présenter des problèmes de qualité d'exercice ou qui ne respecteraient pas les règlements en vigueur. La présidente et le secrétaire du CIP qui collaborent tous deux à l'élaboration de ce document, ont également fait la mise à jour des outils du comité.

Le Guide d'intervention et code d'éthique à l'intention des membres du comité d'inspection professionnelle et des inspecteurs est maintenant en vigueur. Ce document informatif et normatif, développé à l'intention du personnel du service de l'inspection, a été approuvé par le C.A. lors de sa réunion du 12 décembre 2008.

D'un commun accord, le C.A. et la présidente du CIP ont décidé d'abandonner le projet d'évaluation des inspections. Les commentaires reçus par sondage auprès des membres inspectés au cours des années ultérieures ont démontré que le niveau élevé de satisfaction de ces derniers justifiait l'arrêt de cette procédure.

La présidente du CIP est toujours active au sein du Forum de l'inspection du Conseil Interprofessionnel du Québec où elle occupe la présidence du comité directeur depuis déjà quelques années. Parmi ses nombreuses fonctions, le CIQ offre des formations aux membres des comités d'inspection ainsi qu'aux inspectrices et inspecteurs, et les membres de notre service d'inspection y ont participé à quelques reprises tout au long de l'année.

### Programme 2009-2010

Le programme de surveillance annuel prévoit des visites dans les régions suivantes : Montréal, Québec, Laval, la Montérégie et les Laurentides. À ces régions s'ajouteront le Saguenay-Lac St-Jean, l'Estrie, et l'Outaouais.

Nous comptons utiliser le questionnaire d'auto-évaluation dans certaines de ces régions afin d'évaluer sa portée.

Johanne Vincent, Ac., LL.M.  
Présidente du comité  
d'inspection professionnelle

### Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

### Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes.

Aucune activité pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

Aux membres du conseil d'administration de  
Ordre des acupuncteurs du Québec

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC au 31 MARS 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 15 juillet 2009

Résultats  
Exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens, révisions	2009 Fonds de formation continue	Fonds de syndic, discipline	Total	2008 Total
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations	565 092 \$	- \$	- \$	- \$	565 092 \$	548 987 \$
Inscriptions	8 104	4 050	33 196	-	45 350	13 790
Placements	13 702	-	-	-	13 702	20 549
Amendes	-	-	-	3 320	3 320	29 564
Financement	9 234	-	-	-	9 234	8 522
Subventions	71 666	-	-	-	71 666	-
	<u>667 798</u>	<u>4 050</u>	<u>33 196</u>	<u>3 320</u>	<u>708 364</u>	<u>621 412</u>
<b>CHARGES</b>						
Salaires	198 109	-	-	-	198 109	190 282
Comités	126 327	-	-	45 604	171 931	104 368
Charges sociales	38 547	-	-	-	38 547	34 376
Frais de déplacements	33 105	2 790	5 090	7 091	48 076	39 365
Honoraires professionnels	28 744	-	-	53 017	81 761	56 499
Projets spéciaux	54 407	-	-	-	54 407	32 172
Cotisations	6 593	-	-	-	6 593	5 439
Frais de poste	10 649	-	-	-	10 649	10 266
Frais d'examens	-	3 582	-	-	3 582	8 650
Publicité	19 031	-	-	-	19 031	14 536
Inspection	-	-	-	27 113	27 113	34 452
Formation	10 573	-	-	-	10 573	1 711
Télécommunications	6 674	-	-	-	6 674	4 474
Abonnements	1 143	-	-	-	1 143	985
Congrès	6 629	-	-	-	6 629	763
Quote-part des frais d'administration – annexe A	34 143	6 097	1 219	19 510	60 969	60 861
	<u>574 674</u>	<u>12 469</u>	<u>6 309</u>	<u>152 335</u>	<u>745 787</u>	<u>599 199</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>93 124 \$</u>	<u>(8 419) \$</u>	<u>26 887 \$</u>	<u>(149 015) \$</u>	<u>(37 423) \$</u>	<u>22 213 \$</u>

Évolution des actifs nets  
Exercice terminé le 31 mars 2009

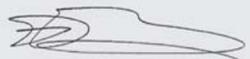
	Fonds d'administration générale		2009			Total	2008
	Investis en immobilisation	Non affectés	Fonds examens, révision affectations d'origine interne	Fonds de formation continue affectations d'origine interne	Fonds de syndic, discipline affectations d'origine interne		
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	5 602 \$	171 261 \$	- \$	- \$	- \$	176 863 \$	154 650 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	93 124	(8 419)	26 887	(149 015)	(37 423)	22 213
Affectations d'origine interne (note 10)	-	(130 547)	8 419	(26 887)	149 015	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>5 602 \$</u>	<u>133 838 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>139 440 \$</u>	<u>176 863 \$</u>

**BILAN**  
**Au 31 mars 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>A C T I F</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	25 060 \$	14 716 \$
Placements temporaires (note 5)	165 000	175 000
Créances (note 6)	11 383	22 576
Frais payés d'avance	12 051	13 106
	<u>213 494</u>	<u>225 398</u>
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>3 289</u>	<u>5 602</u>
	<u>216 783 \$</u>	<u>231 000 \$</u>
<b>P A S S I F</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Emprunt bancaire (note 8)	7 067 \$	- \$
Créditeurs (note 9)	70 276	54 137
	<u>77 343</u>	<u>54 137</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS	5 602	5 602
	<u>133 838</u>	<u>171 261</u>
	<u>139 440</u>	<u>176 863</u>
	<u>216 783 \$</u>	<u>231 000 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)**

  
Administrateur

  
Administrateur

**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Exercice terminé le 31 mars 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(37 423) \$	22 213 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	2 313	3 351
	(35 110)	25 564
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	<u>28 387</u>	<u>(4 906)</u>
	<u>(6 723)</u>	<u>20 658</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dispositions de placements temporaires	10 000	15 000
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	7 067	(16 000)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	10 344	19 658
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (insuffisance) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		
	<u>14 716</u>	<u>(4 942)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		
	<u>25 060</u>	<u>14 716 \$</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	<u>25 060 \$</u>	<u>14 716 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

### 1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La Loi constitutive de l'Ordre des acupuncteurs du Québec est la Loi sur l'acupuncture. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est un ordre professionnel régi par le code des professions du Québec dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession des acupuncteurs.

### 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds examens, révisions est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentées dans ce fonds.

Le fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de syndic, discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic discipline sont présentés dans ce fonds.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie des soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Amortissement linéaire	4 ans

### Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<u>Actif / passif financier</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Évaluation</u>
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Placements temporaires	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

#### Encaisse, placements temporaires, créances et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

#### Impôts sur le revenu

Compte tenu du fait que l'organisme est un organisme de bienfaisance à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

### 3 - NOUVELLES NORMES COMPTABLES

#### Fondements conceptuels des états financiers

En 2008, l'ICCA a modifié le chapitre 1000 « Fondements conceptuels des états financiers » pour préciser la relation entre les frais capitalisés et les actifs rattachés aux éléments capitalisés ainsi que pour supprimer un passage sur la comptabilisation d'éléments d'actifs et des passifs strictement sur la base du rapprochement des éléments de l'excédent des produits sur les charges. Les nouvelles exigences s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'organisme a choisi d'adopter cette modification de façon rétroactive et celle-ci a eu pour effet qu'aucune provision pour honoraires professionnels n'a été comptabilisé dans les états financiers de l'organisme pour cet exercice.

#### Normes générales de présentation des états financiers

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 « Normes générales de présentation des états financiers » pour y inclure les critères permettant de déterminer et de présenter la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation (hypothèse de la continuité d'exploitation). Les nouvelles exigences s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'organisme a adopté cette norme et il n'y a eu aucun impact sur les états financiers.

#### Informations à fournir concernant le capital

Au cours de la période, l'organisme a adopté le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». En vertu de cette norme, les entités sans obligation publique de rendre des comptes qui sont soumises à des exigences concernant leur capital en vertu de règles extérieures, doivent publier des informations au sujet de la nature des exigences extérieures concernant leur capital, le fait qu'elles se soient conformées ou non à toutes les exigences en matière de capital et les conséquences de l'inapplication en cas de non-conformité.

Les exigences sur des clauses à respecter sur la dette à long terme doivent être divulguées dans la note sur la dette à long terme.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucun effet sur les états financiers de l'organisme.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

### Modification futures de conventions comptables

#### Information financière propre aux organismes sans but lucratif

L'ICCA a modifié les chapitres contenus dans la série 4400 et le chapitre 1540 « comptabilisation, évaluation et présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif ».

L'organisme doit adopter ces nouvelles normes au plus tard pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et évalue quelles seront les incidences de l'application de cette nouvelle norme.

#### Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'organisme a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'organisme.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

### 4 - Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Créances	11 193 \$	(6 477) \$
Frais payés d'avance	1 055	(1 021)
Créditeurs	16 139	2 592
	<u>28 387</u> \$	<u>(4 906)</u> \$

### 5 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Titres négociables, 2.71%, échéant en avril 2009 (juste valeur marchande 165 000 \$, 175 000\$ en 2008)	<u>165 000</u> \$	<u>175 000</u> \$

### 6 - CRÉANCES

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Intérêts courus à recevoir	10 856 \$	15 089 \$
Taxes sur les produits et services à recevoir	527	7 487
	<u>11 383</u> \$	<u>22 576</u> \$

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009	2008	2008	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	12 466 \$	9 642 \$	2 824 \$	3 530 \$
Ordinateur et logiciel	33 250	32 785	465	2 072
	<u>45 716</u> \$	<u>42 427</u> \$	<u>3 289</u> \$	<u>5 602</u> \$

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 1 295 \$, 740 \$ au syndicat discipline, 231 \$ à l'examen et révision et 47 \$ à la formation continue (1 877 \$, 1 072 \$, 335 \$ et 67 \$ respectivement en 2008).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

### 8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel plus ½ %, dont 12 933 \$ de la marge n'est pas utilisée au 31 mars 2009. La convention de crédit est renégociable annuellement.

### 9 - CRÉDITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fournisseurs et frais courus	63 518 \$	47 484 \$
Retenues à la source à payer	<u>6 758</u>	<u>6 653</u>
	<u>70 276 \$</u>	<u>54 137 \$</u>

### 10 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements de 8 419 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examens et révisions, de 149 015 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic et discipline et de 26 887 \$ du fonds de formation continue au fonds d'administration générale.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

### 11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est engagé en vertu d'un contrat de location, échéant le 31 mai 2010, pour la location de locaux administratifs, pour un montant de 27 260 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants:

2010	-	23 366 \$	2011	-	3 894 \$
------	---	-----------	------	---	----------

### 12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009

#### RÉPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION

EXERCICE TERMINÉ 31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>ANNEXE "A" - FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Charges locatives	29 894 \$	31 093 \$
Assurances	9 902	9 603
Taxes et permis	5 189	5 292
Entretien et réparations	867	1 412
Papeterie et fournitures	8 525	5 455
Location d'équipement	4 212	4 453
Frais bancaires	67	202
Dotations aux amortissements		
Mobilier et équipement de bureau	706	882
Ordinateur et logiciel	<u>1 607</u>	<u>2 469</u>
	<u>60 969 \$</u>	<u>60 861 \$</u>

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux:

Direction générale et services administratifs	56 %	56 %
Syndic, discipline	32	32
Examens et révisions	10	10
Formation continue	<u>2</u>	<u>2</u>
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

**PORTER ET FAIRE  
LA DIFFÉRENCE**



## Ordre des acupuncteurs du Québec

1001, boul. de Maisonneuve Est, Bureau 585 Montréal (Québec) H2L 4P9  
t. 514.523.2882 f. 514.523.9669  
info@o-a-q.org <http://www.o-a-q.org>